




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-613**

Séance publique du

7 mai 2021

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210507- lmc1194407-DE-1-1
Date de signature : 12/05/2021
Date de réception : mercredi 12 mai 2021
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : CONTRAT DE VILLE 2021-ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS - AVENANTS-
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le 7 mai 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 30/04/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Madame Amandine JANER, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Sophie JOISSAINS.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES
Direction Citoyenneté et Proximité

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 MAI 2021

Nomenclature : 8.5
Politique de la ville-habitat-logement

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : CONTRAT DE VILLE 2021-ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS - AVENANTS-AUTORISATION DE SIGNATURE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Contrat de Ville 2015-2022 décline une politique publique articulée autour de quatre piliers que sont le développement des activités économiques et l'emploi, la cohésion sociale (éducation, le sport, la culture, la prévention, la santé), le cadre de vie et renouvellement urbain, la citoyenneté et les valeurs de la République.

Une programmation annuelle d'actions menées principalement par le tissu associatif en coordination avec les équipes opérationnelles permet d'abonder ces politiques publiques sur les quartiers prioritaires en complémentarité avec les actions déjà menées par le droit commun et des projets structurants.

Au-delà du soutien apporté par la Ville tel que présenté dans les propositions suivantes, cette participation vient s'additionner à celle des autres partenaires du contrat de Ville au bénéfice d'action pour les habitants des Quartiers Politique de la Ville (QPV).

La participation de la Ville permet ainsi de mobiliser aussi les autres acteurs du contrat de Ville et d'amplifier et soutenir le tissu associatif qui développe des actions répondants aux enjeux mis en exergue de manière concertée sur la base de diagnostics partagés de territoire.

Ainsi, les partenaires du contrat de Ville ont validé 118 actions sur 130 déposés en 2021 à l'occasion de cette programmation. Les quatre conseils citoyens, institués par la loi de

programmation pour la Ville de 2014, présents sur les territoires aixois concernés ont également été consultés en amont du comité de pilotage qui s'est tenu le 16 mars 2021.

Par ailleurs, elle s'inscrit dans un contexte inédit de crise sanitaire mais aussi économique et social fragilisant d'autant les habitants des QPV.

C'est la raison pour laquelle elle est fortement orientée vers des thématiques mises en lumière par ce contexte : numérique, actions hors les murs, réussite éducative, parentalité, oisiveté des jeunes....

Il est à noter l'attribution d'une subvention plus importante au centre hospitalier Montperrin, établissement public qui développe depuis de nombreuses années le Point Accueil et Ecoute Jeunes (PAEJ). L'affluence du public notamment les étudiants s'est fortement accrue avec la crise multidimensionnelle qui perdure.

Certaines actions ont pu ainsi faire l'objet de réajustement en lien avec les opérateurs pour qu'elles puissent se dérouler en prenant en compte une évolution de la pandémie et au plus proche des besoins réels.

Nous vous prions de bien vouloir trouver en annexe le tableau des actions retenues et financées par la Ville d'Aix-en-Provence.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les avenants ci-annexés ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant délégué aux centres sociaux à le signer ;
- **ATTRIBUER** les subventions libellées dans le tableau ci-annexé ;
- **DIRE** que la dépense totale d'un montant de **169 890 €** sera imputée sur les lignes budgétaires N°**1640, 1625 et 4965** qui présentent les disponibilités suffisantes.

DL.2021-613 - CONTRAT DE VILLE 2021-ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS - AVENANTS-
AUTORISATION DE SIGNATURE-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 47
Abstentions	: 0
Non participation	: 2
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

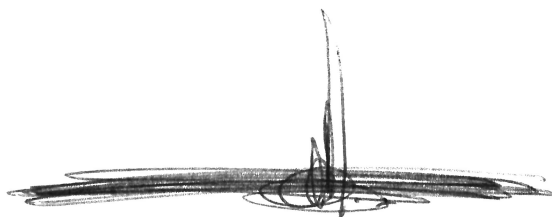
Moussa BENKACI Sophie JOISSAINS

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00